RAPPORT ESG 2022

Art 29 – Communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'investissement de Groupama Asset Management

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir

CHACUN DE NOS GESTES PEUT **AVOIR DE L'IMPACT**

FAIRE LE CHOIX D'UNE GESTION ENGAGÉE POUR L'AVENIR, C'EST CHANGER LE MONDE DE DEMAIN

Le monde de demain se construit par de multiples gestes mais également par l'orientation que peut lui donner la finance : en favorisant le passage d'une économie polluante vers une économie bas carbone, ou en soutenant les entreprises innovantes qui s'impliquent dans le développement des solutions et produits pour améliorer et préserver nos conditions de vie.

Chez Groupama Asset Management, nous croyons que les investisseurs ont un rôle important à jouer dans la construction de ce monde de demain. C'est pourquoi nous identifions pour eux les opportunités leur permettant de conjuguer financement d'une économie durable et recherche de performance solide. **C'est cela être une marque d'impact.**

Nos clients sont ainsi certains de pouvoir, en toute confiance, participer à avoir un réel impact sur le monde de demain, tout en cherchant à préserver leur performance.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir

Groupama Asset Management • Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris. Société de gestion de portefeuille. Agrément GP93-02 du 05/01/93.
Société Anonyme au capital de 1 878 910 €. RCS 369 522 152 00 047 • APE 6630Z. Crédit photos : shutterstock • 12/2021 - JF-ESTL

- **Introduction**
  - Edito
  - Groupama AM, un investisseur engagé
  - La stratégie RSE de Groupama AM
  - Les moments forts de 2021

1 Inscrire l'engagement ESG au cœur de la stratégie de Groupama AM

2 Intégrer la double matérialité

3 Mesurer les impacts environnementaux

4 S'engager envers les clients investisseurs

5 Déployer une politique RSE

- **Glossaire**

ÉDITO

Mirela Agache-Durand,
Directrice Générale

S'ENGAGER POUR L'AVENIR

Face aux enjeux posés par les transitions démographique, numérique et environnementale, l'heure des choix est venue. Notre métier de gérant d'actifs a une responsabilité forte dans son rôle de collecteur de l'épargne et d'investisseur.
Les choix que nous faisons en investissant ne traduisent pas seulement l'engagement de notre entreprise et de nos équipes. Ils doivent refléter l'engagement de nos clients et concrétiser leurs volontés de réaliser des investissements responsables.

Chez Groupama AM, nous avons, de longue date, organisé notre entreprise pour servir au mieux l'engagement de nos équipes et de nos clients. Nos équipes d'analystes sont toutes formées à l'analyse financière et extra-financière, car seule cette vision globale des valeurs étudiées permet de prendre en compte l'ensemble des risques.

2021 a été une année de forts investissements pour structurer, déployer les outils et renforcer une culture ESG[G] présente depuis plus de 20 ans chez Groupama AM : formation de l'ensemble des collaborateurs à l'ESG à différents niveaux d'expertise, renforcement de l'équipe ESG et en particulier des ressources dédiées à l'engagement actionnarial, déploiement d'outils de partage de la donnée extra-financière accessible aux gérants comme aux analystes, participation aux actions de Place...

Nous nous sommes également mobilisés pour élargir la gamme de fonds certifiés ISR avec l'objectif d'assurer une couverture ISR la plus complète possible sur l'ensemble des classes d'actifs et expertises de gestion. Le Label ISR, obtenu pour 27 de nos fonds, constitue non seulement une solide garantie quant à l'authenticité des approches responsables des gestionnaires d'actifs, mais aussi un puissant vecteur de promotion de celles-ci. Cette démarche qui garantit la traduction de nos convictions dans notre gestion se poursuit activement en 2022.

Ce rapport ESG (article 29) vous permettra de comprendre les choix que nous faisons en tant qu'investisseur et de mesurer notre engagement. Le monde de demain ne peut plus se construire sur des intentions mais seulement sur de vrais engagements. Chez Groupama AM, nous faisons le choix d'**investir pour l'avenir**.

Mirela Agache Durand
Directrice Générale
Groupama Asset Management

G *Voir Glossaire*

Groupama AM, un investisseur engagé

Une gestion active et fondamentale guidée par une vision responsable de la finance

Depuis sa création en 1993, Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale de Groupama, s'est imposée comme l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs. Groupama AM, qui intervient historiquement pour le compte de nombreuses entités du groupe Groupama, a mis son savoir-faire et son expérience au service d'investisseurs institutionnels, d'entreprises et clients particuliers.

Engagée de longue date sur le terrain de l'investissement responsable, Groupama AM affirme ainsi sa conviction qu'un émetteur est d'autant plus performant qu'il **intègre au cœur de sa stratégie de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**.

Investir pour l'avenir, notre raison d'être

Chez Groupama AM, notre conviction est que la finance participe à changer le monde et à construire celui de demain.
Voilà pourquoi nos collaborateurs engagés, convaincus, passionnés et experts, déploient jour après jour leur savoir-faire sur le terrain pour sélectionner et investir sur les entreprises qui construisent leur performance de manière durable.
Permettre à nos clients de faire ce choix d'avenir et leur garantir un investissement responsable et performant, telle est notre raison d'être.

Une raison d'être que nous exprimons au travers de notre signature : INVESTIR POUR L'AVENIR

Groupama AM, pionnière de la finance durable

2001
Lancement de notre fonds ISR Actions

2003
Création d'un pôle d'analyse ESG, intégré à l'analyse financière

2006
Groupama AM : signataire fondateur des PRI

2009
Lancement de notre fonds ISR Crédit

2010
Méthodologie ESG d'analyse des Etats et lancement de notre fonds ISR Etat

2016
Fusion des équipes d'analyse financière et extra-financière

2018
Création d'une direction de la Stratégie ESG

2020
Lancement de notre plan stratégique ESG

2021
27 fonds ouverts label ISR
1 fonds ouvert label GreenFin

91 milliards d'euros d'actifs sous gestion prenant en compte des critères ESG *au 31/12/2021*

sur

117 milliards d'euros d'actifs sous gestion *au 31/12/2021*

Membre du Spanish Sustainable Investment Forum

Présidence du comité investissement Responsable depuis mai 2015

Membre de l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises

Membre de Finance for Tomorrow

Signataire fondateur des PRI Notation A+ sur notre politique d'intégration en 2021

Présidence de la comission Analyse extra-financière de La SFAF de 2014 à 2018

Membre du Forum pour l'investissement Responsable

La stratégie RSE de Groupama AM

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE[G]) c'est l'intégration des **enjeux sociaux /sociétaux, environnementaux, et économiques** aux activités et relations internes comme externes d'une entreprise.

La RSE s'inscrit dans la logique du Développement Durable comme défini dans le rapport Brundtland de 1987 :

> Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Groupama AM s'inscrit pleinement dans cette vision et s'engage à **améliorer son impact** en agissant sur les trois piliers du développement durable.

A cette fin Groupama AM **s'investit au quotidien pour que ses activités limitent leurs impacts négatifs** sur son environnement direct et indirect.

Notre démarche repose sur trois idées fortes :

G *Voir Glossaire*

Les moments forts de 2021

Créer l'ESG de demain

Un programme de labellisation ambitieux : 27 fonds labellisés ISR et un fonds labellisé Greenfin

90% de nos encours en fonds ouverts sont des articles 8 ou 9 SFDR[G]

Cadre méthodologique d'impact

Un nouveau modèle de notation ESG

Création d'un modèle de notation à partir d'indicateurs bruts

Sélection d'un outil de notation ESG à la hauteur de nos enjeux

Une politique RSE

Montant des dons financiers : 769 000€

300 ordinateurs complets distribués à des associations/fondations dans une logique d'économie circulaire

2 compétitions sportives caritatives organisées

De nouvelles règlementations françaises et européennes

78% de nos encours respectant les exigences SFDR

Anticipation du déploiement des actes délégués de SFDR et taxonomie[G]

Un acteur engagé auprès des entreprises investies

Lancement d'un comité d'engagement actionnarial

Déploiement de nouvelles actions d'engagement individuel auprès de petites et moyennes entreprises

Communiquer auprès de nos clients et de nos collaborateurs

Mise à jour du guide de la finance durable et diffusion grand public dans une logique de pédagogie

Création d'un réseau interne d'ambassadeurs ESG et RSE pour soutenir et incarner les actions

- Introduction

1 Inscrire l'engagement ESG au cœur de la stratégie de Groupama AM
- La gouvernance ESG de Groupama AM
- Des moyens mis en œuvre à la hauteur des ambitions de Groupama AM
- Une stratégie climat construite autour de quatre leviers d'actions
- Une stratégie d'alignement avec les Accords de Paris
- Les réalisations 2021
- Des engagements en tant qu'investisseur responsable
- Des actions de sensibilisation des collaborateurs

2 Intégrer la double matérialité

3 Mesurer les impacts environnementaux

4 S'engager envers les clients investisseurs

5 Déployer une politique RSE

- Glossaire

La gouvernance ESG de Groupama AM

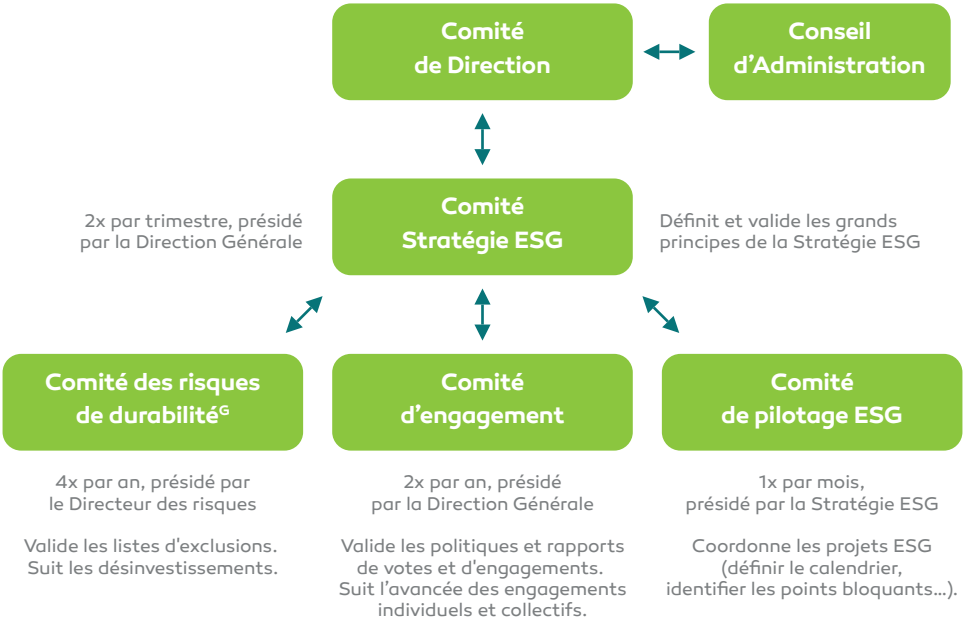

Une gouvernance ESG spécifique

L'ESG fait partie des orientations stratégiques de Groupama AM, orientations qui sont validées en conseil d'administration. Les avancées des projets ESG sont présentées en conseil, qui se réunit au moins trois fois par an. Les politiques de vote et d'engagement sont également validées par cette instance. Le conseil d'administration est ainsi sensibilisé aux enjeux ESG. En termes de compétences dans ce domaine, certains de ses membres participent au déploiement de la stratégie ESG-Climat de Groupama Assurances Mutuelles, et d'autres sont confrontés régulièrement aux enjeux de la Finance Durable grâce à de longues expériences dans la gestion d'actifs.

Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, et a été confiée à la Directrice de la recherche, membre du Comité de direction.**

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le Comité Stratégie ESG, qui se réunit deux fois par trimestre. Il est présidé par la Direction Générale et est composé principalement des membres du comité de direction. Ce dernier est également impliqué dans le suivi des engagements ESG sur un rythme mensuel. Les instances dirigeantes de Groupama AM sont directement engagées dans la mise en œuvre des différents projets ESG.

Enfin, de nombreuses équipes de Groupama AM sont investies dans la réalisation des différents projets définis pour atteindre les objectifs de la Stratégie ESG, et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'intégration ESG.

Des moyens mis en œuvre à la hauteur des ambitions de Groupama AM

La première équipe de recherche intégrée sur la place financière de Paris

2003
Création et développement d'une méthode d'analyse ESG propriétaire intégrant l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique

2016
Regroupement des métiers d'analystes financiers et ESG

Aujourd'hui
une équipe composée de 11 analystes et 3 économistes intégrant le financier et l'ESG dans leurs travaux

La méthodologie et l'intégration interne ESG n'ont cessé d'être renforcées, afin d'en faire une stratégie d'entreprise ancrée

Nombre de collaborateurs impliqués dans la prise en compte des critères ESG*

19,4 équivalents temps plein (ETP) ont participé à des projets ESG en 2021

Ces ETPs comprennent les activités de :

- L'équipe Stratégie ESG
- La partie de recherche ESG pour les analystes
- La gestion de fonds ou mandats articles 8 ou 9 SFDR
- La mise en œuvre de la politique de vote
- Le suivi des règles de gestion ESG
- La mise en œuvre de projets IT

Un budget ESG de 2,3 millions d'euros pour 2021

Ce budget prend en compte les coûts suivants :

- Fournisseurs de données ESG
- Recherche externe ESG
- Recours à des consultants externes
- Travaux de labélisation
- Participation aux initiatives de Place

Notre stratégie climat s'articule autour de quatre leviers d'actions

Décarboner nos portefeuilles

Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés avec une politique charbon exigeante et régulièrement renforcée sur l'ensemble de nos investissements.

2019
Définition des premiers critères d'exclusion relatifs

2021
Ajout de critères d'exclusion absolus

2022
Exclusion des entreprises développant de nouveaux projets charbon

2030
0% charbon thermique UE et OCDE

2040
0% charbon thermique dans le reste du monde

Aligner notre gestion assurantielle sur les accords de Paris[G] :

- Réduction de 50% de l'intensité carbone[G] (scope 1 et 2) des actifs investis (actions et obligations d'entreprises).
- Réduction des investissements dans les énergies fossiles non conventionnelles.

Offrir des produits qui intègrent des objectifs de performance climatique ex-ante. Le périmètre actuel concerne une partie des fonds labellisés ISR et l'ensemble des fonds répondant à une thématique climatique.

Placer le climat au centre de notre politique d'engagement

1 Des critères de vote exigeants sur les résolutions liées au Climat portées par le management - « Say On Climate » - comme la mise en place d'une stratégie climat sur l'ensemble des émissions carbone de l'entreprise, y compris sur ses émissions indirectes.

2 Des enjeux climatiques au cœur de deux de nos axes prioritaires dans les dialogues et les actions d'engagement :

- S'engager auprès des entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité.
- S'engager auprès des entreprises pour accélérer la transformation de leur modèle d'affaires en réponse aux enjeux de la transition environnementale, notamment à travers notre soutien à l'engagement collectif Climate 100+.

Financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux environnementaux

1 **Identification des entreprises offrant des trajectoires vers une économie faible en carbone pour l'ensemble de nos fonds :**

- Etude et analyse du niveau de contribution des entreprises à la transition énergétique.
- Intégration d'indicateurs climatiques et environnementaux à l'analyse environnementale des entreprises tels que : la part verte, la NEC[G], l'intensité carbone et l'indicateur d'alignement à une trajectoire climatique.

2 **Développement de catégories Climat des émetteurs pour identifier les entreprises dont le positionnement est favorable** face aux enjeux environnementaux (périmètre actuel : gestion assurantielle et une partie de nos fonds dédiés).

3 **Multiplication des investissements dans des obligations vertes** qui financent des projets relevant strictement de la nomenclature sectorielle définie dans le référentiel du label Greenfin. L'ensemble des investissements dans ces obligations vertes font l'objet d'une analyse interne et d'un suivi annuel.

Sensibiliser nos clients et nos collaborateurs au travers d'actions pédagogiques

1 **Accompagner nos clients** et mettre notre expertise à leur service pour définir leur stratégie climat :

- Adaptation de notre offre de fonds répondant aux exigences des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.
- Production de reportings climat.
- Définition d'une stratégie d'alignement des portefeuilles sur les Accords de Paris.
- Répondre aux questions des clients et prospects sur les aspects climatiques et ESG dans le cadre d'appels d'offre et due diligences.

2 **Former et sensibiliser nos collaborateurs :**

- Formation des collaborateurs afin d'intégrer les enjeux climatiques et ESG au sein de tous les métiers et dans toutes les prises de décision de l'entreprise.
- Création d'un réseau d'ambassadeurs ESG/ RSE afin de renforcer notre culture interne ESG.

50%
de baisse de l'intensité CO2 à horizon 2030

Une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris

Une stratégie a été mise en place au sein de notre gestion assurantielle pour le groupe Groupama ; l'objectif étant de **réduire de 50% l'intensité carbone** (en tCO2eq/ M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises au niveau du périmètre Groupe, entre 2021 et fin 2029 (scope 1 + 2).

Plusieurs ateliers ont été menés entre les équipes de direction du groupe Groupama, I-Care (cabinet expert sur les enjeux environnementaux) et les équipes de Groupama AM afin de répondre aux enjeux suivants :

Optimiser la démarche en fonction des données disponibles

Limiter le manque de pertinence ou couverture de certaines données climat (enjeux autour du scope 3 et particularités de certaines classes d'actifs)

Identifier précisément les leviers d'amélioration du portefeuille actuel

Modéliser le potentiel de décarbonation du portefeuille en hypothèses sur le niveau de décarbonation de l'économie et l'évolution de la politique d'investissement

Etudier la faisabilité des objectifs climatiques

Adapter cette stratégie aux caractéristiques des différentes classes d'actifs

La structuration d'objectifs climat est un exercice complexe et rigoureux qui nécessite plusieurs étapes :

Étape 1
Définir le cadre de fixation des objectifs

Quel horizon de temps ? A horizon 2029 depuis les niveaux de fin 2021.

Quel périmètre ? Portefeuille d'investissement actions/obligations (obligations souveraines non retenues par manque de maturité sur les données carbone).

Quel indicateur retenu ? L'intensité carbone économique en tCO2e /M€ de chiffre d'affaires, car il offre la possibilité d'agréger les données carbone pour l'ensemble des secteurs. Il permet d'évaluer la qualité des entreprises à réduire leur impact carbone par unité économique.

Quels scopes retenus ? Les émissions scope 1 et 2 des entreprises.

Étape 2
Diagnostic climat du point de départ

Etude du point de départ de la trajectoire climatique du portefeuille afin de prioriser les enjeux par secteur.

Étape 3
Construction d'une trajectoire climatique

Une projection des réductions attendues en tCO2e/M€ de chiffre d'affaires à horizon 2030 a été effectuée en agrégeant des données issues de scénarios de transition par secteur (NZE de l'AIE, ETP 2020 de l'AIE, OECM), reconnus et recommandés par la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).

Sur la base de ces projections, **un objectif de réduction des émissions GES** est défini en cohérence avec l'atteinte des objectifs intermédiaires de l'Accord de Paris à horizon 2030.

Étape 4
Leviers pour atteindre les objectifs

Afin de rendre compte du potentiel effectif de décarbonation du portefeuille, **une modélisation des trajectoires** est effectuée en fonction d'hypothèses sur :

- **L'évolution de la politique d'investissement** (niveau de rotation du portefeuille et de sélection des émetteurs à partir de filtres carbone).
- **L'évolution du niveau de décarbonation du portefeuille** à fin 2021 (en analysant les émetteurs les plus contributeurs à l'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille).
- **Le scénario de décarbonation suivi par l'économie** à horizon 2030 (1.5°C, WB2°C, 2°C, *business as usual*, etc...).

Hamid Louaheb
Responsable Gestion ALM France

Comment maîtrisez-vous le risque carbone de vos portefeuilles ?

La thématique environnementale n'est pas nouvelle dans notre métier et a une importance grandissante. C'est un sujet dont la méthodologie est en perpétuelle évolution, car les critères quantitatifs tels que la mesure de l'intensité carbone sont finalement encore relativement nouveaux, c'est-à-dire qu'ils ont moins d'une dizaine d'années. Chez Groupama AM, grâce aux équipes de recherche, nous avons été précurseurs dans ce domaine. L'expertise que nous avons développée sur l'intégration des critères ESG dans le choix des émetteurs en portefeuille, nous permet aujourd'hui d'être concurrentiel sur ces sujets.

Les thématiques environnementales sont intégrées dans notre « bond picking » et « stock picking », c'est-à-dire dans le choix des valeurs que nous rentrons en portefeuille. Il existe aujourd'hui des outils de mesure quantitative tels que l'intensité carbone ou l'alignement à la trajectoire 2°C pour pouvoir mesurer et comparer, afin de ne sélectionner que des valeurs qui sont en adéquation avec nos objectifs. En parallèle de cette approche quantitative, nous avons également toujours appliqué une méthode qualitative, réalisée à partir d'informations ESG communiquées par les entreprises notamment au travers de leurs engagements.

Quel a été le rôle de la gestion dans la mise en place de la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris du Groupe ?

Dans la mise en place de la stratégie d'alignement avec le groupe, le rôle de la gestion a été de contextualiser par rapport aux enjeux économiques, financiers et de marché, les implications et les possibilités en termes d'engagements.

Plus concrètement, compte tenu de la réalité du gisement obligataire notamment (qui est la classe d'actifs dominante en termes d'encours), nous nous sommes demandés ce qu'il était réaliste de déployer en termes d'engagements et d'objectifs, de façon concrète et opérationnelle.
Cette démarche qui vise à s'assurer de la faisabilité d'un engagement est primordiale.

? Quels sont les bénéfices que la gestion en a tirés ?

La mise en place de cette stratégie nous a permis de rentrer de manière très concrète et détaillée dans les différents sujets de l'ESG et également de nous approprier cette matière.

Dans un premier temps, d'un point de vue purement financier, nous avons, chez Groupama AM, la conviction que la croissance économique et le développement durable sont indissociables l'un de l'autre.

Par ailleurs, sur le plan personnel et en tant que citoyen, je suis ravi de contribuer, même de façon très modeste, à l'amélioration des choses sur les thématiques ESG.

? Comment la gestion va-t-elle mettre en place cette stratégie ? Quels sont les changements dans votre gestion quotidienne ?

De part notre métier de financier, nous traitons principalement des données quantitatives à l'instar du rendement, et de toutes les données et indicateurs financiers classiques. Dans une optique d'appréhension de ces enjeux, les données liées aux thématiques ESG constituent un nouveau vecteur d'analyse et de sélection de valeurs qui s'intègre pleinement dans la fonction du gérant.

Cette donnée sera utilisée dans une démarche de gestion et de monitoring. Nous serons amenés à reporter sur cette donnée de façon similaire au financier. Il n'y aura ainsi plus de distinctions entre l'extra-financier et le financier, faisant de la donnée ESG un vecteur que nous intégrons à part entière dans notre stratégie de gestion quotidienne.

Les réalisations 2021

Consolidation de notre politique charbon*

Groupama AM a ajouté en 2021 deux critères d'exclusion reposant sur des seuils absolus, permettant de compléter les deux critères de seuils relatifs existants. Ainsi, sont exclues les entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 20 millions de tonnes et celles dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 10 GW.

Deux nouveaux seuils d'exclusion de 20 MT et 10 GW

Nous nous sommes également engagés à une sortie définitive du secteur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

Un objectif de performance climatique pour 21 de nos fonds labellisés

21 de nos fonds ouverts labellisés ISR, représentant 24,5 milliards d'euros d'encours, ont introduit au cœur de leur stratégie d'investissement un objectif climatique, à travers le suivi de la performance de l'intensité carbone moyenne du portefeuille. Cet objectif de performance, défini ex-ante, est un critère pris en compte en amont des décisions d'investissement.

21 de nos fonds ouverts labellisés ISR

24,5 milliards d'euros d'encours

Une méthodologie environnementale renforcée

Groupama AM a mis la biodiversité au cœur de sa stratégie ESG. Cet enjeu a été renforcé dans notre analyse environnementale :

* Consultez notre politique charbon : https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2022/01/Politique-Charbon-GroupamaAM-2022.pdf

- En sélectionnant Iceberg DataLab pour nous fournir la donnée d'intensité Biodiversité. Elle mesure l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et sur leur chaîne de valeur.

- En restructurant notre méthodologie environnementale à travers un nouveau pilier d'analyse « Capital naturel » qui permet d'évaluer la performance d'une entreprise en matière de protection de la biodiversité, de la gestion des pollutions, de l'eau et des déchets.

Une attention particulière portée aux résolutions « SAY ON CLIMATE »

Alors que les assemblées générales de 2021 ont vu l'apparition de nombreuses résolutions demandant la validation par les actionnaires des stratégies climatiques ou environnementales, Groupama AM en a rejeté 35%, estimant que celles-ci n'étaient pas assez ambitieuses. L'absence d'objectif de réduction sur les émissions indirectes de gaz à effet de serre a constitué l'un des principaux motifs de rejet de ces résolutions.

Rejet de 35% des Say on Climate

Un accompagnement de nos clients

Groupama AM a accompagné ses clients à travers la mise en place de reportings dédiés et à travers la réponse à 67 due diligences et appels d'offre comportant un volet climatique.

Réponse à 67 due diligences ou appels d'offre

Une fenêtre sur 2022

- *Ajout d'un critère d'exclusion dans notre politique charbon sur les entreprises développant de nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon.*

- *Mise en place d'une politique concernant les énergies fossiles non conventionnelles pour notre gestion assurantielle.*

- *Renforcement de notre politique de vote 2022 concernant la prise en compte de critères environnementaux dans la rémunération des dirigeants et les résolutions climatiques.*

Des engagements en tant qu'investisseur responsable

	Fonds Art 8		Fonds Art 9	
	Encours M€	Encours en %	Encours M€	Encours en %
Fonds ouverts	33 895	28,9%	740	0,6%
Fonds ouverts labelisés	25 749	22%	740	0,6%
Fonds dédiés	4 482	3,8%	0	0%
Fonds dédiés labelisés	164	0,1%	0	0%
Mandats	55 884	47,7%	0	0%
Total	94 261	80,5%	740	0,6%

Total des encours au 31/12/2021: 117,2 Mds€

S'engager au niveau international et français

Groupama AM préside depuis 2015 la Commission « Finance Durable » et s'engage sur différentes thématiques telles que les labels ISR, la réglementation ou encore la réponse aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Groupama AM participe au comité du label ISR et Greenfin.

En qualité de membre du Forum pour l'Investissement Responsable, Groupama AM contribue activement aux travaux de convergence européenne sur l'ISR. EUROSIF est l'organisme de promotion de la finance durable au niveau européen.

Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail en collaboration avec d'autres associations professionnelles à but non lucratif comme l'AFG ou l'ORSE afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques et politiques, acteurs économiques et parties prenantes. Groupama AM participe à la Commission Grand Public.

Cette association est portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable. Groupama AM participe à différents travaux notamment sur les outils existants pour appréhender le risque climat par les investisseurs et sur la création d'un référentiel de compétences ESG.

Groupama AM participe à la Commission extra-financière. Elle a activement contribué à la mise en place de formations sur la finance durable et anime régulièrement ces formations.

Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR.

Sensibiliser nos collaborateurs

Un programme de formation continue

Diffuser l'ESG dans tous les départements de Groupama AM par une politique de formation active est une des deux grandes orientations de notre stratégie ESG interne. En effet, nous sommes convaincus que la prise en compte de critères ESG sur une large partie de nos encours ainsi que le développement d'une offre durable ne sont possibles que par la création d'une culture ESG commune, partagée par tous les collaborateurs. **La formation des équipes est une des clés du succès de la transformation d'une société de gestion.**
En 2021, 69 heures de formation ont été données, principalement aux équipes de gestion, de recherche, commerciales, marketing produits, service clients et au sein des équipes juridiques. Elles ont porté sur des sujets tels que l'analyse approfondie des indicateurs environnementaux, sur la réglementation en matière de finance durable, et sur les pratiques d'engagement au sein de Groupama AM.

69 **heures de formation délivrées aux collaborateurs**

Un réseau interne de **10** **collaborateurs issus de toutes les directions**

La diffusion de la culture et des pratiques ESG s'effectue également par l'intermédiaire des relais internes que sont nos « ambassadeurs ESG/RSE ». Une dizaine de collaborateurs ont été sélectionnés pour leur intérêt pour ces sujets mais aussi pour leur connaissance et leur position au sein de l'entreprise. Les ambassadeurs sont issus de métiers variés allant la gestion de portefeuilles à la conformité en passant par l'expertise informatique ou le marketing produits. **Positionnés à tous les niveaux hiérarchiques, ils sont sélectionnés pour leur implication sur les sujets ESG et leur capacité à fédérer leurs équipes respectives autour de ces sujets.** Véritables référents, ils sont chargés d'un triple objectif :

- Identifier et mettre en œuvre des actions ESG ou RSE.
- Partager les bonnes pratiques avec les équipes impliquées sur des projets et réflexions ESG.
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux ESG et à l'investissement durable.

Afin de constituer ce groupe, un appel à candidatures a été lancé au dernier trimestre 2021. Les ambassadeurs ont été sélectionnés par le Comité de direction en s'assurant que les principaux services soient représentés et que la diversité des profils soit respectée.

Une fenêtre sur 2022

Déploiement d'un programme de formation ambitieux, composé de huit modules, deux composant un socle commun à destination de l'ensemble des collaborateurs complété de six modules spécialisés.

- Introduction

1 Inscrire l’engagement ESG au cœur de la stratégie de Groupama AM

2 Intégrer la double matérialité
- Les fondements de notre approche ESG
- Le principe de double matérialité
- Les risques de durabilité
- L’exposition de nos investissements aux risques de transition et physique
- Une méthodologie ESG structurée
- Vers une prise en compte de l' "impact materiality"
- La démarche d'engagement actionnarial

3 Mesurer les impacts environnementaux

4 S’engager envers les clients investisseurs

5 Déployer une politique RSE

- Glossaire

Les fondements de notre approche ESG

Un monde en mutation

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction** résolument active, dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme, adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, que nous illustrons à travers les **trois transitions : numérique, environnementale et démographique**.

L'impact de ces trois transitions jouera un rôle majeur dans la transformation des modèles d'affaires des entreprises par la mise en place de nouvelles stratégies. Les entreprises vont devoir gérer de nouveaux risques émanant de ces trois transitions et être capable de détecter de nouvelles opportunités. La prise en compte de critères ESG est l'instrument qui permet à nos gérants de mieux anticiper ces retournements de tendance et d'intégrer ces nouveaux risques et opportunités dans leurs décisions d'investissement.

Transition démographique

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales - vieillissement de la population, urbanisation, montée des inégalités - pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaine de valeur.

Exemple : l'urbanisation et le vieillissement de la population transforment les modes de vie et impliquent des changements de comportement des consommateurs et des épargnants, de nouveaux produits et services apparaissent : aide à domicile, transports...

Transition environnementale

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux tels que la protection de la biodiversité des activités des entreprises.

Exemple : une entreprise du secteur automobile se doit de réduire les émissions de ses véhicules sous la pression de différentes réglementations (européenne, américaine ou encore chinoise). Certaines entreprises de ce secteur doivent aujourd'hui massivement investir pour avoir une chance de respecter ces obligations, alors que d'autres, ayant pris ce virage plus tôt, ont déjà acquis des avantages concurrentiels.

Transition numérique

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle, sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs et la société civile.

Les fondements de notre approche ESG

Le règlement SFDR demande aux investisseurs :

Comment ils identifient et gèrent les potentiels risques des évènements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement – ce sont les risques de durabilité.

Comment ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité - ou PAI - c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales…

Le Règlement européen sur la Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021, a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable[6] et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

La combinaison de cette double approche est appelée « double matérialité », la première renvoie à la matérialité financière, la seconde à la matérialité ESG.

Incidences négatives en matière de durabilité

Impact de nos investissements sur des facteurs ESG : émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), parité homme/femme…

Risques de durabilité

Impact des évènements ESG sur la valeur de nos investissements

Une méthodologie ESG qui s'appuie sur les principes de double matérialité

Notre gestion de conviction s'appuie sur notre modèle de notation ESG qui nous permet de détecter les mutations de notre économie en fonction de ces trois transitions et **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.**

Ce modèle de notation nous permet de répondre aux enjeux de la double matérialité, c'est-à-dire :

- Identifier les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements.
- Identifier l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

Ainsi, notre approche ESG implique :

- Une identification des principaux risques de durabilité pour Groupama AM.
- De mettre en place une politique générale d'intégration ESG, nous permettant de suivre nos principales incidences négatives.
- De déployer une politique d'engagement actionnarial.
- De développer un cadre méthodologique d'impact / ou de suivi de notre matérialité d'impact.

Nos sources d'analyse ESG

MOODY'S ESG

Analyse sociale et environnementale des entreprises

Analyse de la gouvernance des sociétés

Analyse et suivi des controverses

ISS / ECGS / PROXINVEST

Analyse de résolutions d'AG et aide à l'application de la politique de vote

ISS ETHIX

Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution de mines anti-personnelles ou de bombes à sous-munitions

ICEBERG DATA LAB

Intensité carbone

Indicateur d'alignement à un scénario climatique

Part verte[G]

NEC : "Contribution Environnementale Nette"

Empreinte biodiversité

Les risques de durabilité

Les risques de durabilité sont définis comme tout « *événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement* ».
Afin de limiter notre exposition à ces risques, Groupama AM a choisi de suivre de manière systématique trois sous-ensembles des risques de durabilité et de mettre en place un comité dédié trimestriel, le « Comité des risques de durabilité », qui a pour objectif de valider les entreprises inscrites sur ces trois listes. Pour chacune des trois listes, l'équipe de recherche interne analyse les informations fournies par nos différents fournisseurs de données et font une proposition en amont du comité. Cette proposition fait l'objet d'échanges avec les différentes gestions de Groupama AM et les points bloquants sont tranchés en comité, par son président, le Directeur des risques de Groupama AM.

Comité des risques de durabilité

Présidé par le Directeur des Risques
Composé du Directeur des Gestions, de la Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG ainsi que des représentants des différents pôles de gestion, de la recherche et de la stratégie ESG. Objectif : Valider les entreprises concernées par les listes de durabilité.

Politique charbon	Grands risques ESG	Catégories climat
Seuils relatifs : Chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité > à 20% sur le charbon	Niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et validé par notre recherche interne	Catégorie 1 : Emetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique et écologique
Seuils absolus : Production annuelle de charbon > 20 millions de tonnes et capacité installée des centrales au charbon > 10 GW	Gouvernance défaillante notée selon notre recherche interne avec plus de 50% des critères négatifs	Catégorie 2 : Emetteurs au positionnement produits ou mise en œuvre des politiques climat peu convaincants en termes de cohérence
Développeurs : Nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon		Catégorie 3 : Emetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique et écologique

Déclinaison des risques de durabilité dans nos gestions

Gestions concernées	Politique charbon	Liste des grands risques ESG	Catégorie climat
Fonds ouverts relevant des articles 8 ou 9 SFDR (hors fonds monétaires)	Exclusion	Exclusion	-
Mandats assurantiels relevant de l'article 8 SFDR	Exclusion	Non réinvestissement	Exclusion des catégories 3, non réinvestissement catégorie 2
Fonds dédiés	Exclusion, sauf refus explicite du client	Application en fonction de la demande des clients	Application en fonction de la demande des clients
Fonds monétaires*	Exclusion	Exclusion des investissements dans des titres dont la maturité est supérieure à 1 an, suivi des ratios d'emprise	-
Fonds ayant une faible *Tracking Error*	Exclusion	-	-
Autres processus	Exclusion	Les investissements dans ces valeurs font l'objet d'une justification de la pertinence de cette décision	-

**Pour l'ensemble de nos fonds monétaires, qu'ils aient ou non un label ISR, l'exclusion de la liste des Grands Risques ESG ne s'applique pas aux titres autorisés par le Comité monétaire dont la maturité est inférieure à un an. En effet, l'univers des titres monétaires est un univers réduit et une exclusion stricte aurait des conséquences contraires à l'intérêt des porteurs.*

Gestion de nos risques physiques et de transition

La prise en compte des **risques de transition** se fait à la fois à travers la mise en place d'une politique d'exclusion charbon et par la **définition de nos catégories climat pour la gestion assurantielle**.
La spécificité de la gestion assurantielle est d'être une gestion de long terme, dont le but est d'optimiser l'adéquation entre les flux d'actifs et de passifs en investissant dans des obligations de maturités spécifiques et en visant à les conserver jusqu'à l'échéance. La gestion des risques est ainsi essentielle dans ce type de gestion.

La méthodologie d'analyse des catégories Climat a un double objectif :

- Identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique.

- Identifier les émetteurs les mieux positionnés dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Intégrer ces éléments environnementaux dans la gestion assurantielle permet de constituer un portefeuille répondant aux enjeux de la transition environnementale. Cette intégration se fait grâce à :

- Notre **méthodologie environnementale, qui intègre la part verte et la NEC** évaluant le positionnement actuel des modèles économiques des entreprises face à la transition énergétique et écologique.

- La **mesure de l'exposition de nos investissements aux risques de transition** via un score (résultats en page 32).

Concernant les risques physiques, nous avons mesuré pour la première fois cette année notre exposition aux risques physiques.
Les résultats de cette méthodologie sont en page 32.

L'exposition de nos investissements aux risques de transition et physique

Groupama AM calcule l'exposition aux risques de transition et physique de tous ses investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises au 31/12/2021.

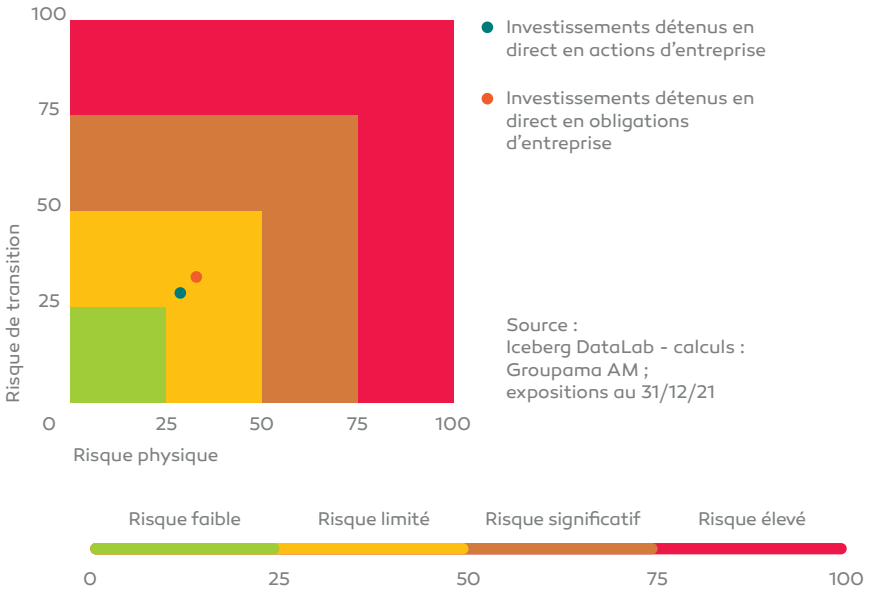

Depuis février 2022, Groupama AM s'est doté de deux scores qui évaluent le risque climatique à travers le risque de transition et le risque physique.

L'ensemble de nos **investissements détenus en direct en actions d'entreprise** ont une exposition au risque climatique (transition et physique) limitée avec un score de risque de transition de 29 et un score de risque physique de 31.

Concernant tous nos **investissements détenus en direct en obligations d'entreprise**, l'exposition est également limitée avec un score de risque de transition de 35 et un score de risque physique de 35.

Quelle est la méthodologie des scores de risque de transition et risque physique ?

L'approche est identique pour le score de risque de transition et le score de risque physique. Les deux scores se basent sur une combinaison de trois facteurs :

- L'exposition (localisation de l'activité).
- La sensibilité (activités, chaine de valeur).
- L'adaptabilité (du pays et de l'entreprise).

Le risque de transition regroupe le risque réglementaire, le risque lié au choix du consommateur et le risque de coût.

Quant au risque physique, plusieurs éléments sont analysés : la dépendance à l'eau, le risque lié aux infrastructures, la sensibilité à l'électricité, la dépendance aux transports, la dépendance aux écosystèmes et la sensibilité aux températures.

Comment interpréter les scores de risque de transition et risque physique ?

Ce sont des scores allant de 0 à 100. Plus le score est élevé, plus le risque est fort.

Une méthodologie ESG structurée

Une analyse ESG des entreprises

Pour chacun des piliers E, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.

Les critères environnementaux
analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

Les critères de gouvernance
portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable.
L'analyse de la gouvernance permet de vérifier la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Les critères sociaux
regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) ainsi que sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Une démarche d'intégration ESG systématique

Une analyse ESG et financière aboutissant à une recommandation unique. L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

Analyse quantitative systématique

A partir des données provenant de nos fournisseurs ESG, nous construisons des grilles de données quantitatives en fonction des enjeux clés ESG que nous avons déterminés en interne.
Ainsi, nous sélectionnons et pondérons, pour chaque secteur, les critères que nous considérons pertinents et matériels.

Une analyse ESG des Etats

Une démarche d'intégration ESG systématique

L'analyse du risque pays prend en compte les risques et opportunités ESG. Ces derniers constituent un pilier à part entière dans la notation qui comprend : les facteurs économiques, les facteurs ESG, les facteurs financiers, et d'autres facteurs spécifiques. La méthodologie appliquée vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux dans le climat des affaires d'un pays

Notation ESG quantitative sur l'univers des pays de l'OCDE

Les trois sous-piliers construits par Groupama AM à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles :
Le score « gouvernance » mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays.
Le score « social » mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de mode de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.
Enfin, le score « environnement » mesure la performance en matière d'empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte.

Des outils propriétaires

Les données et les outils ont toujours été un axe majeur de la stratégie ESG. En 2019, les outils sont repensés, en collaboration avec les équipes de gestion, afin d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.

Les données ESG, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.
Ils disposent ainsi des outils propriétaires « NotesESG©» et « AvisRecherche©», qui leur permettent de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Une fenêtre sur 2022

Pour accompagner notre nouvelle méthodologie ESG des entreprises, qui repose sur un modèle de notation nécessitant la manipulation de nombreuses données, Groupama AM a sélectionné un outil, StarQube, dédié à la gestion et aux calculs des données ESG.

Vers une nouvelle approche méthodologique

Un de nos principaux projets de 2021 a été la refonte de notre méthodologie d'analyse ESG, s'appuyant sur de la donnée brute, c'est-à-dire reflétant plus directement la performance ESG des entreprises que les scores fournis par les fournisseurs de données ESG.

Alessandro Roggero
Analyste ESG et financier du secteur automobile

? Quelle est la philosophie de cette nouvelle méthodologie ESG ?

Nous avions une méthodologie qui datait du début des années 2000. Lors de l'élaboration de cette nouvelle méthodologie, nous avons cherché à nous appuyer le plus directement possible sur de la donnée brute afin de pouvoir la juger et l'évaluer nous-même, qu'elle soit environnementale, sociale/sociétale ou sur les sujets de gouvernance. Nous ne voulions plus juste utiliser un score ESG auprès de prestataires externes, dont les méthodologies sont souvent opaques.

L'objectif, avec cette nouvelle approche, est à la fois de réduire le nombre d'indicateurs, de se rapprocher le plus possible de la donnée brute, de réduire notre dépendance aux prestataires externes et surtout de réconcilier le travail d'analyse interne fait par l'équipe de Recherche avec ce qui ressortait des modèles de notation ESG.

? Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'indicateurs ?

La méthodologie inclut 63 indicateurs qui ont été sélectionnés, à la fois sur la base de leur disponibilité, des besoins réglementaires (les PAI[6] en application du règlement européen SFDR par exemple), mais également par rapport à une sélection que chaque analyste a fait sur son secteur, l'objectif étant de disposer d'assez d'indicateurs afin de disposer d'une couverture suffisamment large et permettre de fournir une notation complète sur les enjeux ESG.

Ainsi, on y retrouve des indicateurs assez classiques comme l'intensité carbone ou certains concernant la gestion de l'eau et des déchets, ou encore la part du chiffre d'affaires des entreprises alignée à la taxonomie européenne. Sur le pilier gouvernance, nous nous intéressons à l'indépendance du conseil d'administration et au pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration, ou encore, en adéquation avec notre politique de vote, nous vérifions l'existence et l'indépendance d'un comité de rémunération et nomination. Enfin, le taux de fréquence d'accidents est un indicateur de référence concernant les ressources humaines et nous utilisons le niveau d'intégration des principes du Pacte Mondial, sous forme de score, pour mesurer l'impact d'une entreprise donnée sur le pilier sociétal.

Dans cette nouvelle méthodologie, chaque indicateur est soumis à une pondération spécifique. Nous avons élaboré cette méthode de notation à partir de ce qui existait déjà en termes d'analyse interne, en y appliquant des modifications en fonction de la disponibilité et de la qualité des données.

? Comment sont pris en compte les PAI dans cette nouvelle méthodologie ?

Les PAI sont bien évidemment inclus dans cette méthodologie du fait de leur importance. Ainsi, nous pouvons citer les 4 premiers PAI, qui concernent les émissions de gaz à effet de serre, et qui sont inclus dans la méthodologie via l'indicateur de l'intensité carbone. Nous les calculons et les analysons de manière quantitative afin d'exprimer un jugement en conséquence. Ils permettent d'être convergent et cohérent avec les demandes des régulateurs.

? Quelles sont les prochaines étapes de ce chantier ?

A la fin de l'année 2021, nous avions créé notre modèle de notation. Nous sommes ensuite rentrés dans une phase de tests sur nos portefeuilles ESG. Celle-ci s'est étalée tout au long du premier trimestre 2022. Après avoir effectué quelques corrections sur le modèle, nous sommes aujourd'hui dans une phase d'implémentation de nos outils, et nous avons pour objectif d'être entièrement opérationnels au troisième trimestre.

Vers une prise en compte de l'« Impact Materiality »

Groupama AM a travaillé en 2021 à l'élaboration d'un cadre pour définir et mesurer nos objectifs d'investissement durable, conscients que notre capacité à démontrer les incidences positives d'une prise en compte de critères ESG dans nos politiques d'investissement devient un élément clé de la confiance de nos clients.

Pour renforcer notre cadre méthodologique de définition d'un objectif d'investissement durable, nous nous sommes appuyés sur notre philosophie ESG et sur les travaux de Place menés ces dernières années, auxquels nous avons activement participés.

A ce titre, Groupama AM a soutenu la déclaration de Finance For Tomorrow (FFT) sur le développement de la Finance à Impact : « *La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact* ». Cette définition nécessite d'avoir un diagnostic clair sur l'état du monde et d'être en mesure d'analyser les mutations de notre économie et de caractériser avec certitude la survenance du changement que nous cherchons à produire.

Afin de définir un objectif d'investissement durable, nous nous appuyons sur la philosophie ESG de Groupama AM, en particulier sur notre analyse des trois transitions – numérique, environnementale et démographique – qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.

Dans notre cadre méthodologique, nous avons ainsi croisé les principaux enjeux nés de ces trois transitions avec les Objectifs de Développement Durable[G] tels que définis par l'ONU. Nous nous appuyons ensuite sur notre méthodologie ESG pour identifier les indicateurs de mesure permettant de démontrer la réalisation de cet objectif.

G *Voir Glossaire*

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

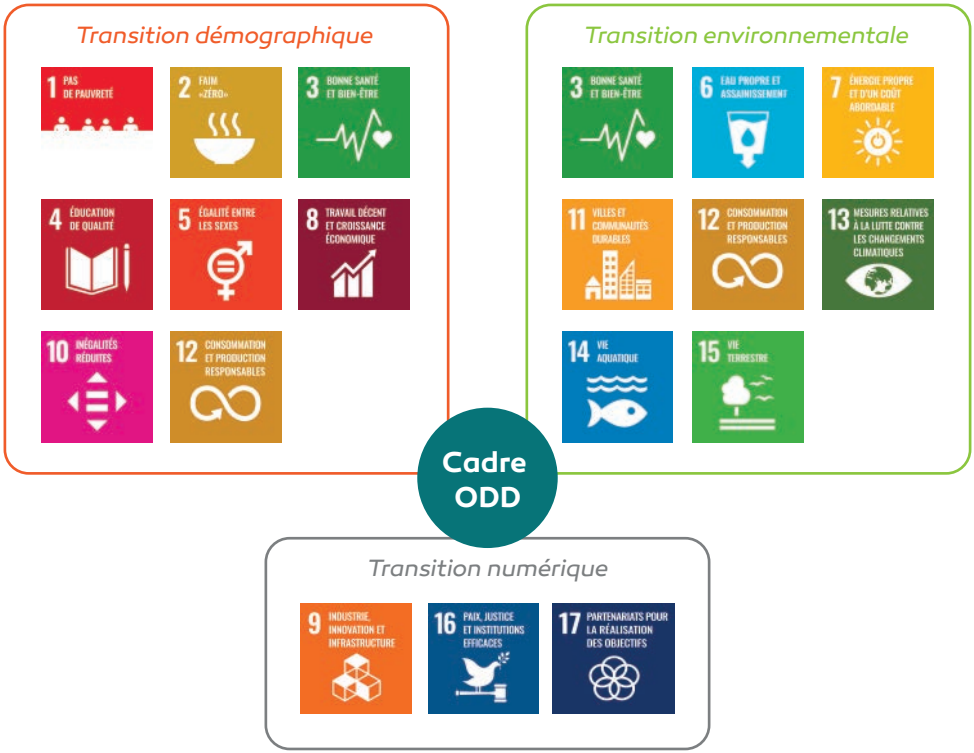

Une fenêtre sur 2022

- *Développer notre offre de fonds article 9 SFDR.*
- *Participer aux réflexions de Place pour une meilleure prise en compte de l'Impact dans les référentiels de Place.*

Une démarche d'engagement actionnarial

Engagée de longue date sur le terrain de l'investissement responsable, les équipes de Groupama AM s'attachent à améliorer l'impact de leurs convictions en développant le dialogue et les actions d'engagement avec les entreprises.
Un analyste est dédié au suivi de notre politique d'engagement actionnarial. Il coordonne le processus, avec les analystes et les gérants impliqués.
Chaque type d'engagement fait l'objet d'un processus précis et documenté expliquant son déroulement :

- Identification des entreprises sujettes à l'engagement.
- Détermination de l'objectif de l'action d'engagement.
- Signature d'une lettre d'engagement par la Direction Générale.

Les échanges avec la société, matérialisés par la lettre d'entrée en engagement et son suivi régulier, permettent de mesurer son impact.
En 2021, Groupama AM a initié 5 engagements individuels auprès de sociétés de petite ou de moyenne taille de capitalisation (SMID) afin de les inciter à améliorer la qualité de leur information ESG publiée. Ces engagements sont suivis annuellement afin de nous assurer des progrès des entreprises.

Bilan des engagements individuels en 2021

Dialogue avec le management

160 entreprises rencontrées

184 séances d'échanges

Répartition géographique des sociétés

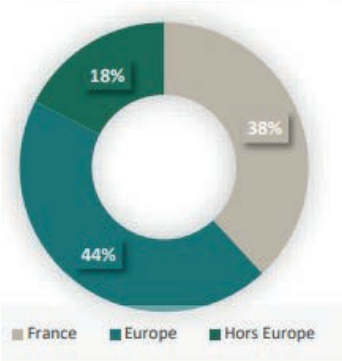

Séances d'échange par piliers

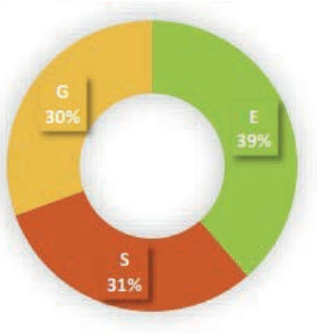

Engagement actionnarial suivi avec les entreprises ciblées

8 nouveaux engagements

4 engagements poursuivis

Axes d'engagement prioritaires :
- Transparence sur les indicateurs ESG
- Transition énergétique
- Conditions de travail

Echange en amont des assemblées générales

8 séances d'échanges organisées

4 entreprises rencontrées

Axes d'engagement prioritaires :
- Politiques de rémunération
- Gestion des conséquences de la crise sanitaire

- Introduction

1 Inscrire l'engagement ESG au cœur de la stratégie de Groupama AM

2 Intégrer la double matérialité

3 Mesurer les impacts environnementaux
- La contribution de nos investissements
- Les investissements dans les Green Bonds

4 S'engager envers les clients investisseurs

5 Déployer une politique RSE

- Glossaire

La contribution environnementale de nos investissements

Les tableaux ci-dessous représentent les résultats des indicateurs de performance environnementale utilisés par Groupama AM sur tous ses investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises au 31/12/2021. Ces résultats sont comparés aux résultats de l'indice de référence (selon la classe d'actifs) et à ceux de l'année précédente.

Investissements en obligations

	Intensité carbone (scope 1 + 2 + 3 amont)	Part verte éligible	Part verte alignée	NEC	Température (SB2A)	Intensité Biodiversité
	TCO2e / m EUR CA	%	%	%	°C	km2.MSA / m EUR CA
Investissements détenus en direct (au 31/12/2021)	398	26%	6%	13%	2,6	-0,35
Indice (Barclays Euro Aggregate)	322	18%	3%	1%	2,8	-0,40
Ecart Investissements / indice	76	8%	3%	12%	-0,2	0,05
Investissements au 31/12/2020	230	NA	6%	2%	2,6	NA
Taux de couverture (en %)	88%	33%	27%	40%	87%	84%

Investissements en actions d'entreprise

	Intensité carbone (scope 1 + 2 + 3 amont)	Part verte éligible	Part verte alignée	NEC	Température (SB2A)	Intensité Biodiversité
	TCO2e / m EUR CA	%	%	%	°C	km2.MSA / m EUR CA
Investissements détenus en direct (au 31/12/2021)	343	20%	3%	1%	2,7	-0,14
Indice (MSCI Europe)	464	25%	10%	-1%	2,7	-0,26
Ecart Investissements / indice	-121	-5%	-7%	2%	0,0	0,12
Investissements au 31/12/2020	246	NA	5%	2%	2,3	NA
Taux de couverture (en %)	80%	31%	15%	72%	77%	80%

Source : Iceberg DataLab - calculs : Groupama AM

Concernant nos investissements en actions et obligations d'entreprises, **notre performance est globalement meilleure que celle des indices** pour la majorité des indicateurs.

Spécifiquement, pour nos investissements en obligations d'entreprise, **la forte allocation dans le secteur des services aux collectivités** justifie à la fois une intensité carbone au-dessus de l'indice et une bonne performance en termes de NEC car les entreprises du secteur affichent une NEC élevée en raison de leur exposition aux énergies renouvelables.

La **NEC est positive** et **les investissements sont mieux positionnés que les indices pour les actions et les obligations d'entreprises**. Cet indicateur est celui qui nous donne une vue exhaustive sur l'impact environnemental de nos investissements, car il prend en compte l'ensemble des enjeux environnementaux (climat, biodiversité, gestion des déchets…).

Quant à l'alignement avec les Accords de Paris, **les taux de couverture pour cet indicateur ont drastiquement augmenté depuis l'année précédente**, engendrant une hausse de la température moyenne de nos investissements en actions d'entreprises mais qui reste en ligne avec l'indice. Cette hausse des taux de couverture est due au fait qu'Iceberg DataLab a fait évoluer sa méthodologie. L'approche *Bottom-Up* a été complétée par une approche *Top-Down* pour tous les autres secteurs à plus faible enjeu énergie climat pour lesquels il n'existe pas de courbe de référence sectorielle « *Sectoral Decarbonization Approach* » (SDA) ou autres.

Comment interpréter l'indicateur de Biodiversité ?
A ce jour, les impacts positifs ne sont pas pris en compte dans la méthodologie. Par conséquent, l'indicateur est toujours négatif. Plus l'intensité Biodiversité est négative, plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.
A noter que la méthodologie d'intensité Biodiversité n'est pas totalement mature. En effet, elle ne couvre pas la pression concernant les espèces invasives ni les impacts sur la biodiversité marine.

Quelle stratégie d'alignement biodiversité ?
Elle ne sera pas publiée en 2022 en raison des limites méthodologiques identifiées et évoquées ci-dessus et dans l'attente de la publication des nouveaux objectifs des accords internationaux de la Conférence des Parties (COP 15) de la Convention sur la diversité biologique, dont nous sommes signataires.

Groupama AM calcule la performance environnementale de tous ses investissements détenus en direct en obligations souveraines au 31/12/2021.

Investissements en obligations souveraines

	Intensité carbone nationale	Part verte	Température (SB2A)
	Emissions nationales de GES / PIB (territoriales + importées)	Part des énergies bas carbone (dont nucléaire)	Alignement avec les Accords de Paris
	TCO2e / m EUR PIB	%	°C
Investissements détenus en direct (au 31/12/2021)	217	35%	1,9
Investissements au 31/12/2020	381	29%	2,3
Taux de couverture (en %)	100%	100%	100%

Source : Iceberg DataLab - calculs : Groupama AM

Concernant nos investissements en obligations souveraines, **notre performance s'est améliorée par rapport à l'année précédente sur les trois indicateurs environnementaux**.

Notre performance sur l'intensité carbone s'explique par des investissements prépondérants en dettes française et italienne. Ceux-ci représentent 75% des encours sur cette classe d'actifs. L'intensité carbone / PIB de l'Etat français figure parmi les 13% des pays ayant les intensités carbone les plus faibles.

La part verte du portefeuille est expliquée principalement par la **prépondérance des obligations françaises** qui représentent 49% de nos encours, la part verte de la France s'établissant à 51%.

L'alignement du portefeuille est estimé comme aligné avec un scénario 2°C concernant les obligations souveraines. C'est encore une fois le poids des obligations françaises qui contribue positivement à cette performance puisque la température estimée de l'Etat français est alignée avec les Accords de Paris (1,7°C).

La hausse observée entre 2020 et 2021 de l'intensité carbone de nos investissements s'explique par le changement de méthodologie de notre fournisseur de données pour le calcul d'intensité carbone. Deux évolutions principales :

1. La source des données scopes 1 et 2 : les données sont davantage reportées par les entreprises dans leur rapport annuel. La source principale était précédemment les rapports CDP (*Carbon Disclosure Project*).

2. La méthode d'estimation du scope 3 : sur le secteur des services aux collectivités, intégration de l'électricité achetée par les fournisseurs dans le scope 3 amont, contrairement à l'ancienne méthode.

Ces évolutions témoignent de nouveau de la non-stabilité des méthodologies de mesure.

Intégrer les indicateurs climatiques dans les décisions d'investissements

L'accès à différents indicateurs climatiques, au-delà de la notation ESG, permet aux gérants d'affiner leur sélection de valeurs, et d'identifier les entreprises les mieux positionnées sur ces enjeux.

Nader Ben Younes
Gérant de Groupama Convertibles, Label ISR

? Pouvez-vous nous préciser l'importance de la prise en compte des enjeux environnementaux dans votre gestion quotidienne et spécifiquement au sein du fonds Groupama Convertibles ?

Sur notre fonds Groupama Convertibles, qui est labelisé ISR, nous avons pour but d'obtenir une intensité carbone meilleure, c'est-à-dire plus faible, que celle de l'indice de référence. Ainsi, en tant que gérant, nous avons des objectifs tangibles sur des indicateurs environnementaux. Nous considérons que plus une entreprise est prête à la transition environnementale, plus elle est apte à gagner des parts de marché dans le futur. Il nous faut alors être positionné sur ces valeurs dans une optique /long terme. En effet, la conscience écologique grandissante chez les consommateurs les influence dans leurs décisions d'achats ; en partant de cette logique, nous avons tout intérêt à être positionnés sur les sociétés qui prennent en compte les critères ESG dans leur stratégie afin d'investir sur les gagnants de demain.

En ce sens, nous privilégions au sein d'un secteur donné, les sociétés qui vont être les moins carbo-intensives ou qui vont avoir la stratégie environnementale la plus proactive. Ainsi, pour exemple, sur le secteur des services aux collectivités, on favorisera des entreprises liées aux énergies renouvelables. De la même manière, pour le secteur automobile, nous privilégions toujours les meilleurs élèves qui sont avancés sur l'électrification.

Ainsi, nous avons une démarche de transition et d'accompagnement des entreprises face à la transition énergétique.

Quelle utilisation faites-vous des indicateurs environnementaux dans votre gestion ?

L'utilisation d'indicateurs environnementaux comme l'intensité carbone fait partie intégrante de notre analyse lorsque nous étudions une société. Nous nous intéressons également aux objectifs d'économies d'énergies et de recyclage. En fonction du secteur d'activité, nous utilisons divers indicateurs spécifiques. Par exemple, pour les semi-conducteurs, nous nous intéressons à la consommation d'eau.

Concernant le secteur alimentaire, nous allons regarder les déchets ou la gestion des packagings.

Engagez-vous les entreprises sur ces sujets ? Avez-vous des exemples ?

En effet, nous engageons les entreprises sur ces thématiques environnementales. Pour exemple, aujourd'hui, il n'y a que quelques grosses entreprises qui ont intégré ces critères environnementaux pour le calcul de la rémunération variable du management. Nous investissons en grande partie sur des Small et Mid caps, avec lesquelles nous sommes régulièrement en discussion afin de les sensibiliser sur ces sujets pour qu'elles intègrent les critères environnementaux dans leurs calculs de rémunération. Nous constatons une réelle amélioration malgré une longue mise en place de ces changements. En effet, une société en pleine croissance a pour objectif principal d'embaucher, de trouver des nouveaux clients et consacre moins de temps à l'intégration de son impact environnemental dans les critères de rémunération du management.

Les investissements dans les green bonds[G]

Groupama AM contribue à la transition énergétique et écologique à **travers l'investissement dans des obligations vertes** (dites « *Green Bonds* ») qui permettent de financer des projets ayant un bénéfice environnemental. Ce bénéfice environnemental est évalué dans notre méthodologie interne d'analyse, qui est rigoureuse puisque sur l'ensemble des émissions étudiées (soit 429 émissions à fin 2021), 17,7% ont été invalidées par notre équipe de Recherche.

A fin 2021, **notre gestion était investie à hauteur de 2,3 milliards d'euros dans des Green Bonds :**

- Qui contribuent principalement à l'**ODD 7 Energie propre**, à l'**ODD 11 Villes durables** et à l'**ODD 13 Lutte contre le changement climatique.**
- Qui financent principalement des projets liés à l'**énergie**, aux **bâtiments verts** et au **transport propre**.

Groupama AM calcule la répartition par secteur et par contribution aux objectifs de développement durable (ODD) de tous ses investissements en obligations vertes détenues en direct au 31/12/2021.

Répartition des obligations vertes détenues en direct par secteur (au 31/12/2021)*

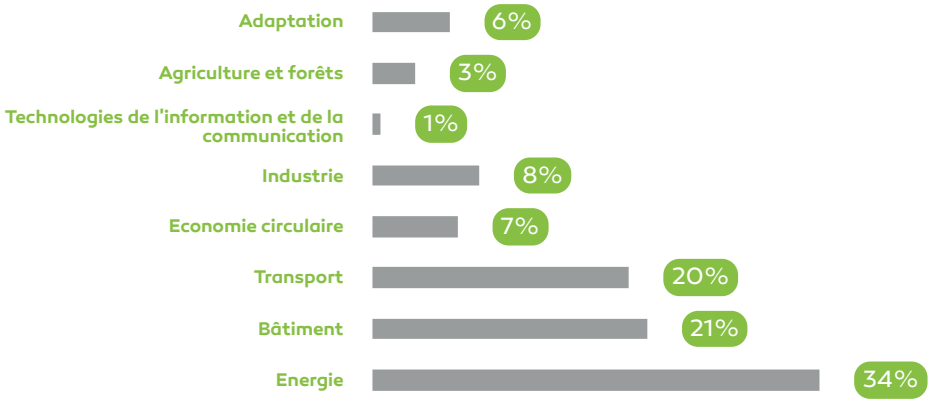

Source : Groupama AM

* *Se base sur la nomenclature sectorielle du label Greenfin*

Répartition des obligations vertes détenues en direct par contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) (au 31/12/2021)

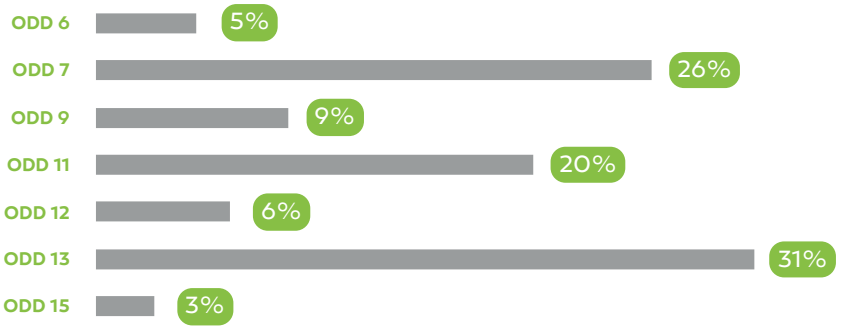

- Introduction

1 Inscrire l'engagement ESG au cœur de la stratégie de Groupama AM

2 Intégrer la double matérialité

3 Mesurer les impacts environnementaux

4 S'engager envers les clients investisseurs
- Une offre durable
- Des clients accompagnés dans leur démarche vers une finance durable

5 Déployer une politique RSE

- Glossaire

Une Offre Durable

Groupama AM propose à ses clients une large gamme de solutions d'investissement durables (Articles 8 et 9 SFDR, Label ISR ou Greenfin).

Fonds actions

- AMERI-GAN - Label ISR
- AMERI-GAN HEDGED
- FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES - Label ISR
- FRANCE GAN - Label ISR
- G FUND - AVENIR EURO - Label ISR
- G FUND - AVENIR EUROPE - Label ISR
- G FUND - AVENIR SMALL CAP
- G FUND - TOTAL RETURN ALL CAP EUROPE - Label ISR
- G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR - Label ISR
- G FUND OPPORTUNITIES EUROPE
- G FUND WORLD VISION(R) - Label ISR
- GROUPAMA ACTIONS EUROPEENNES
- GROUPAMA ACTIONS RETRAITE
- GROUPAMA AVENIR EURO - Label ISR
- GROUPAMA EURO EQUITIES
- GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER
- GROUPAMA EUROPE EQUITIES - Label ISR
- GROUPAMA FRANCE STOCK - Label ISR
- GROUPAMA MONDACTIONS - Label ISR
- GROUPAMA SELECTION PME-ETI
- GROUPAMA US EQUITIES - Label ISR

Fonds diversifiés

- G FUND - NEW DEAL EUROPE - Label France Relance
- G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - Label ISR
- GAN DYNAMISME - Label ISR
- GAN EQUILIBRE
- GAN FRANCESELECT
- GAN PRUDENCE - Label ISR
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE - Label ISR
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE
- GROUPAMA EQUILIBRE
- GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE
- GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE
- GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS - Label ISR
- GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME - Label ISR
- GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE - Label ISR
- RETRAITE DYNAMIQUE - Label ISR
- RETRAITE EQUILIBRE
- RETRAITE HARMONIE
- RETRAITE PERENNITE - Label ISR
- RETRAITE PLENITUDE - Label ISR
- RETRAITE PRUDENCE - Label ISR
- TESORUS DYNAMIQUE - Label ISR
- TESORUS EQUILIBRE
- TESORUS PRUDENCE - Label ISR

● Article 8 SFDR ■ Article 9 SFDR

Fonds obligataires

- G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS
- G FUND - GLOBAL BONDS - Label ISR
- G FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BONDS
- G FUND - GLOBAL INFLATION SHORT DURATION
- G FUND CREDIT EURO ISR - Label ISR
- G FUND GLOBAL GREEN BONDS - Greenfin
- GROUPAMA CONVERTIBLES - Label ISR
- GROUPAMA CREDIT
- GROUPAMA CREDIT EURO CT - Label ISR
- GROUPAMA ETAT EURO ISR - Label ISR
- GROUPAMA ETAT MONDE
- GROUPAMA INDEX INFLATION MONDE
- GROUPAMA OBLIG EURO - Label ISR
- GROUPAMA OBLIG MONDE
- GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND - Label ISR
- SECURI - GAN

Fonds monétaires

- GROUPAMA ENTREPRISES - Label ISR
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE
- GROUPAMA MONETAIRE - Label ISR
- GROUPAMA TRESORERIE - Label ISR
- TESORUS MONETAIRE - Label ISR

● Article 8 SFDR ■ Article 9 SFDR

Des clients accompagnés dans leur démarche vers la finance durable

Guide pédagogique de la finance durable

Reportings ESG

- Introduction

1 Inscrire l'engagement ESG au cœur de la stratégie de Groupama AM

2 Intégrer la double matérialité

3 Mesurer les impacts environnementaux

4 S'engager envers les clients investisseurs

5 Déployer une politique RSE
- Un engagement social en faveur de nos collaborateurs
- Des engagements en faveur de la société civile
- Des engagements en faveur de l'environnement

- Glossaire

Un engagement social en faveur de nos collaborateurs

Groupama AM affirme son **engagement social** en tant qu'employeur en favorisant le développement des compétences de ses collaborateurs en proposant des programmes de formation spécifiques favorisant ainsi la mobilité interne ainsi que la mobilité en provenance et/ou à destination des entités du Groupe. **Cet engagement social se décline également via notre Plan de Développement Managérial** qui aide les managers à accompagner positivement leurs collaborateurs, et à valoriser leurs compétences. Enfin, un système de parrainage transverse entre collaborateurs a été mis en place pour tous les salariés signant un contrat de plus de six mois.

Des manifestations régulières au service du Bien-être au Travail

Chaque année, une semaine sur ce thème est proposée aux collaborateurs. Son objectif est de leur prodiguer des conseils pratiques visant à améliorer leur qualité de vie au travail en abordant des thèmes comme l'ergonomie du poste de travail, les gestes et postures à favoriser, la confiance en soi, l'apport de la sophrologie.... Par ailleurs, un partenariat avec l'organisme *Responsage*, a été mis en place en collaboration avec les représentants du personnel, afin de faciliter le quotidien des salariés aidants.

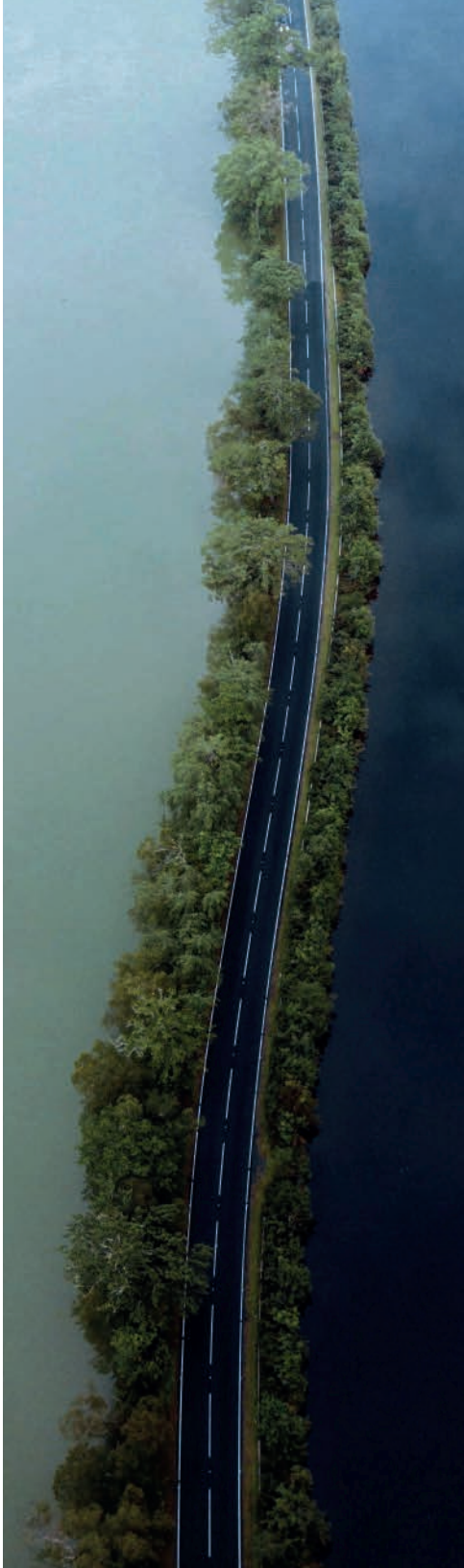

Une attention particulière portée au Handicap

Sensible à l'employabilité des travailleurs handicapés, Groupama AM transmet systématiquement ses offres de postes et de stages à des organismes spécialisés dans le recrutement et la formation de personnes en situation de handicap et verse une partie de la taxe d'apprentissage à des instituts spécialisés dans le handicap. Elle a mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec l'entreprise solidaire AlterMassage. Plusieurs sessions de massages, prodiguées par des personnes non ou mal voyantes, sont organisées au cours de l'année au bénéfice des collaborateurs de Groupama AM. De plus, elle fait appel à la structure de l'économie sociale et solidaire AP'AIPS, une entreprise qui emploie 200 salariés en situation de handicap dont certains interviennent dans nos locaux afin de s'occuper des plantes qui décorent les parties communes et les bureaux des collaborateurs.

Un engagement contre les discriminations

La société de gestion, alignée sur la stratégie du Groupe, s'attache également à promouvoir la parité hommes / femmes.

Index égalité professionnelle

89/100

Groupama AM a obtenu le score élevé de 89/100 à l'index « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » au titre de l'année 2021. Elle s'implique au quotidien dans la lutte contre la discrimination en favorisant **une politique de recrutement qui promeut la diversité des profils, respectant la culture d'entreprise de Groupama AM**.

Des engagements en faveur de la société civile

En termes d'**engagement sociétal** Groupama AM contribue à soutenir des causes d'intérêt général via ses **actions de mécénat**.
Une aide financière en constante augmentation est consacrée à l'aide à l'Enfance, ciblant particulièrement les structures accueillant et participant à l'éducation des enfants défavorisés, malades /et ou handicapés ; ces organismes bénéficient à la fois de dons financiers et de dons en nature (ordinateurs, téléphonie ...) permettant d'améliorer l'accueil dans ces établissements.
A titre d'illustration de ses actions de mécénat qui conjuguent aide à l'Enfance et Education, Groupama AM soutient depuis 2018 le projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Il s'agit d'un projet de **démocratisation culturelle s'adressant à des enfants** habitant dans des zones insuffisamment dotées en institutions culturelles.

L'aide à la recherche médicale est également un axe d'engagement complémentaire qui se traduit notamment par son soutien à la Fondation Groupama pour les maladies rares.

FONDATION Groupama
vaincre les maladies rares

Le partenariat de mécénat structurant mis en place en 2019 s'est poursuivi

En 2019, Groupama AM, dans le but d'**accroître son impact dans le domaine de l'aide à l'Enfance, principal pilier de son activité de mécénat**, a signé un accord de partenariat avec la Fondation AlphaOmega, fondation leader dans le domaine de l'aide à l'éducation des publics défavorisés. La Fondation soutient des associations qui sont toutes des acteurs majeurs dans le domaine éducatif et qui sont positionnées sur des segments complémentaires du monde éducatif : lutte contre le décrochage scolaire, aide aux devoirs via le mentorat étudiant, initiation à l'entrepreneuriat etc. Le soutien de Groupama AM est conséquent et s'inscrit dans la durée puisqu'une aide de 700 000€ par an sur 3 ans et demi a été programmée.

Taxe d'apprentissage

En 2021, Groupama AM a versé 23 719 euros dans le cadre de la taxe d'apprentissage en faveur notamment de l'institut Médico Educatif Léopold Bellan (enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle), de l'institut Médico Professionnel «Faîtes des couleurs» (ateliers scolaires et techniques pour adolescents handicapés mentaux) ou encore de l'institut Médico Professionnel au service des aveugles et malvoyants Valentin Haü.

Groupama AM, engagée via ses collaborateurs au profit de la Société Civile

Cet engagement de l'entreprise vis-à-vis de la Société Civile a également pour objectif de **soutenir l'engagement personnel des collaborateurs dans leurs propres missions caritatives** ou de les fédérer afin qu'ils soutiennent les actions de mécénat mises en place par la direction RSE de Groupama AM.

A titre d'exemple on notera notamment la participation financière à une **course à pied solidaire en Seine-Saint-Denis**, l'aide financière apportée au fonctionnement d'un **orphelinat au Vietnam**, l'aide à l'achat d'équipements et de fournitures scolaires dans des **écoles au Cameroun**.
Enfin, Groupama AM a créé en 2017 un **tournoi caritatif de football**. Ce tournoi annuel permet aux collaborateurs de se mobiliser en faveur de nos associations partenaires.

Des engagements en faveur de l'environnement

Groupama AM, via des actions internes ciblées, s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités (énergie, papier, eau, etc.). En particulier, en orientant sa stratégie environnementale vers des initiatives diverses telles que présentées dans le graphique ci-dessous :

Utiliser du papier certifié PEFC et UE Flower pour tous nos photocopieurs dans l'entreprise.

Généraliser l'apport volontaire en matière de tri des déchets qui vise à sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs, par la mise en place de poubelles collectives de tri.

Limiter notre production de déchets, la valorisation et le recyclage de ceux-ci. Groupama AM possède deux partenariats permettant d'agir au quotidien. Nous recyclons nos cartouches d'impression usagées grâce à l'entreprise Cartouche Utile, ou encore avec Véolia qui s'occupe de recycler nos déchets, ou encore par le don/récupération de matériels usagés.

Promouvoir les moyens de transport doux avec la mise en place d'une subvention de 200 € pour l'achat de deux roues électriques, pour inciter nos collaborateurs à se déplacer à moindre coût environnemental.

Engager des coursiers utilisant des moyens de locomotions verts. C'est pourquoi Groupama AM passe par l'entreprise Lungta pour tous ses envois.

Favoriser l'achat de fournitures locales, ou nationales pour diminuer notre impact carbone sur la société. L'achat de proximité réduit le trajet et réduit de facto nos émissions indirectes de CO2.

GLOSSAIRE

ESG
Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui sont utilisés par la communauté financière pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Les critères environnementaux : ils concernent l'analyse des impacts des activités des entreprises en matière d'émissions carbone, de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau…

Les critères sociaux : ils regroupent l'analyse du capital humain de l'entreprise – compétences, formations, culture d'entreprise… - et l'analyse des impacts sociétaux, c'est-à-dire sur les différentes parties prenantes de l'entreprise que sont les clients, fournisseurs, société civile.

Les critères de gouvernance : l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Règlement SFDR
Règlement européen sur la Finance Durable (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ce règlement classifie les fonds en 3 catégories : les fonds « article 6 », sans objectif particulier en matière de durabilité, les fonds « article 8 », mettant en avant des caractéristiques ESG (leur empreinte carbone, par exemple) sans que ce soit nécessairement leur point de préoccupation central et, enfin, les fonds « article 9 » ayant au moins un véritable objectif durable (cela peut-être par exemple d'investir dans un portefeuille compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation du réchauffement climatique).

Responsabilité Sociale des Entreprises – RSE
La RSE, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises, est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales, économiques et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Taxonomie verte européenne
Le règlement européen Taxonomie a pour objectif d'établir un outil de classification destiné à aider les investisseurs et les entreprises à orienter les capitaux vers des activités économiques respectueuses de l'environnement. Une activité économique sera considérée durable sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie si elle respecte un des six objectifs environnementaux définis, sans causer de préjudice significatif aux cinq autres et en respectant des garanties sociales minimales.

GLOSSAIRE

Risques de durabilité
Evènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Également appelé matérialité financière. Il s'agit par exemple des impacts financiers à la suite d'un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.

Accord de Paris
Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

Intensité carbone
Addition des émissions du scope 1, 2 et 3 (amont), normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.

SCOPE 1 (BILAN CARBONE) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.

SCOPE 2 (BILAN CARBONE) : Émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.

SCOPE 3 (BILAN CARBONE) : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…

Part verte
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la définition des activités alignées de la taxonomie verte européenne.

Net Environnemental Contribution (NEC)
Pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à + 100%, le +100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec la transition énergétique et écologique à un instant. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur est un indicateur avancé et cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».

GLOSSAIRE

Indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique

Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique, qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbones de l'entreprise par rapport à tel scénario.

L'indicateur d'alignement fourni par Iceberg Data Lab s'appuie sur l'approche SB2A (« *Science based 2°C Alignment* »). Cette méthodologie est constituée de 4 étapes traduisant la différence entre la trajectoire d'une entreprise et sa trajectoire de référence de 2 °C en une température conforme à la science du climat. L'approche SB2A se base sur les scénarios 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et sur les méthodologies SBT (*Science based targets*) et ACT (*Assessing low Carbon Transition*). Cette dernière est une méthode portée conjointement par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le CDP (*Carbon Disclosure Projet*) permettant d'évaluer les stratégies Climat des entreprises et leur alignement par rapport aux trajectoires de décarbonation sectorielles.

- 1ère étape : **Evaluation de la performance carbone de l'entreprise** en se basant sur l'intensité carbone physique en tCO2e/ unité de mesure de l'activité (spécifique à chaque secteur) et sur le mix produits / services (en prenant en compte l'année actuelle, la performance historique et les prévisions).

- 2ème étape : **Choix du scénario 2°C de référence auquel comparer la performance carbone de l'entreprise** : il existe des scénarios d'intensité par secteur et zone géographique.

- 3ème étape : **Comparaison de la performance carbone de l'entreprise avec la trajectoire 2°C théorique de celle-ci** : La méthodologie SB2A calcule le dépassement/sous-dépassement cumulé de 2010 à 2050 des émissions de carbone par rapport à la trajectoire de température que la société devrait suivre pour converger d'ici 2050 (par rapport à la moyenne du secteur).

- 4ème étape : **Conversion en température** (°C) : le ratio de carbone excédentaire est converti en une température de réchauffement planétaire équivalente en utilisant des algorithmes basés sur la climatologie. Concrètement, une entreprise dont le budget carbone est égal à la référence de 2°C aurait une température de réchauffement climatique équivalente de 2°C, tandis que les entreprises ayant un budget carbone inférieur et supérieur auraient respectivement des températures inférieures et supérieures à 2°C.

Investissement durable

Selon le règlement SFDR, il s'agit d'un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effets de serre, effets sur la biodiversité et l'économie circulaire), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (lutte contre les inégalités, investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées), pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

GLOSSAIRE

Les Objectifs de Développement durable (ODD)
Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.
Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions à ces ODD.

Green Bond
Un green bond, terme que l'on traduit par «obligation environnementale», est une émission obligataire que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité précise, qui aura un fort bénéfice environnemental.

Do No Significant Harm - DNSH
Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR.

Préférences de durabilité
Les préférences de durabilité des clients sont définies dans la modification en cours de l'acte délégué de MiFID II. A partir d'août 2022, les conseillers financiers devront ainsi proposer aux épargnants des produits en fonction de leurs réponses à trois questions : la part minimale alignée sur la taxonomie européenne, la part minimale d'investissements durables, et le niveau de prise en compte des PAI.

AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.
Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.
Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.
Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif.
Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM. Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.
Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.
Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

www.groupama-am.com

Imprimé sur papier FSC 100% recyclé.

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris
Tél.: 01.44.56.76.76 - Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910 €
RCS 369 522 152 Paris - Siret 389 522 152 00 047
APE 6630Z - www.groupama-am.com
Crédit photo : Shutterstock

Groupama ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir